

MAIRIE DE LEMPZOURS



24800 LEMPZOURS

En exercice	11
Présents	9
Votants	10

L'an deux mil vingt trois
le seize juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Lempzours,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie,

Date de la convocation : 9 juin 2023

Nombre de conseillers :

Présents : Thérèse CHASSAIN, Guillaume REBEYROL, Odile MOREAU, Lydie FIAULT, Éric LACOURARIE, Nathalie VERNAT, Bruno AUZARD, Herminie ROULHAC, Jean-Paul BLANCHARD

Absents ou excusés : Yannick LE PIERRES ayant donné pouvoir à Lydie FIAULT, Graziella RAYNAUD

Secrétaire de séance : Nathalie VERNAT

OBJET : Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Madame le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, telles que le Syndicat d'énergies auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Elle propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus, la recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323 « redevance d'occupation du domaine public communal » ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédent la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- ✓ Adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
- ✓ Approuve le montant de cette redevance, fixée pour 2023 à 234 €. Une émission de titre constatera cette recette.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 16 juin 2023

Le Maire,

Thérèse CHASSAIN

Copie certifiée exécutoire compte-tenu
de sa transmission en sous-préfecture
et de sa publication le 23/06/23
Le Maire, Thérèse CHASSAIN



AR Prefecture

024-212402382-20230616-D202319-DE
Reçu le 23/06/2023

MAIRIE DE LEMPZOURS



24800 LEMPZOURS

En exercice	11
Présents	9
Votants	10

L'an deux mil vingt trois

le seize juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Lempzours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Date de la convocation : 9 juin 2023

Nombre de conseillers :

Présents : Thérèse CHASSAIN, Guillaume REBEYROL, Odile MOREAU, Lydie FIAULT, Éric LACOURARIE, Nathalie VERNAT, Bruno AUZARD, Herminie ROULHAC, Jean-Paul BLANCHARD

Absents ou excusés : Yannick LE PIERRES ayant donné pouvoir à Lydie FIAULT, Graziella RAYNAUD

Secrétaire de séance : Nathalie VERNAT

OBJET : Redevance d'Occupation du Domaine Public par Orange

Madame le Maire explique au conseil municipal que, conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, il y a lieu de percevoir une redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications, Orange pour la commune. En effet, pour installer leurs réseaux, ils utilisent largement le domaine public communal routier ou non, aérien, souterrain.

Madame le Maire propose de demander le paiement de cette redevance. Le recouvrement sera effectué par émission d'un titre au compte 70323 « redevance d'occupation du domaine public communal » de la manière suivante :

	2023		
	€	kms	total
Artères aériennes :	62,60	9,279	580,86
Artères souterraines :	46,95	2,128	99,91
Emprise au sol :	31,30	1,5	46,95
Total : (€)			728

Fait et délibéré en mairie les jours, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 16 juin 2023

Le Maire,

Thérèse CHASSAIN

Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication le 23/06/23
Le Maire, Thérèse CHASSAIN



AR Prefecture

024-212402382-20230616-D202320-DE
Reçu le 23/06/2023

MAIRIE DE LEMPZOURS

24800 LEMPZOURS

En exercice	11
Présents	9
Votants	10

L'an deux mil vingt trois

le seize juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Lempzours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Date de la convocation : 9 juin 2023**Nombre de conseillers :**

Présents : Thérèse CHASSAIN, Guillaume REBEYROL, Odile MOREAU, Lydie FIAULT, Éric LACOURARIE, Nathalie VERNAT, Bruno AUZARD, Herminie ROULHAC, Jean-Paul BLANCHARD

Absents ou excusés : Yannick LE PIERRES ayant donné pouvoir à Lydie FIAULT, Graziella RAYNAUD

Secrétaire de séance : Nathalie VERNAT

OBJET : Rapport d'activité 2022 de la Communauté De Communes Périgord Limousin

Conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activité doit être transmis, avant le 30 septembre de chaque année, au Maire de chaque Commune membre de tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Considérant que ce rapport qui présente un bilan des décisions prises et des actions engagées dans les différents champs de compétences de la CCPL, doit être présenté devant le Conseil Municipal de chaque Commune adhérente.

Le Conseil municipal, après avoir eu connaissance du document et après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le rapport d'activité de la CDCPL pour l'année 2022.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 16 juin 2023

Le Maire,

Thérèse CHASSAIN

Copie certifiée exécutoire compte-tenu
de sa transmission en sous-préfecture
et de sa publication le 23/06/23
Le Maire, Thérèse CHASSAIN



AR Prefecture

024-212402382-20230616-D202321-DE
Reçu le 23/06/2023